



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.09.2025

Révision: 12.09.2025

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit **Servoplan D 800**

· UFI: **TKT0-00FD-E00G-Y4RH**

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

aucune

· Secteur d'utilisation **SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs**
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· Emploi de la substance / de la préparation

Mastic

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur : **Kiesel Bauchemie GmbH & Co. KG**
Wolf-Hirth-Str. 2

D-73730 Esslingen

Tel.:+49(0)711/93134-0

Fax:+49(0)711/93143-140

E-Mail: sida@kiesel.com

· Service chargé des renseignements :

Labo ou services de protection de l'environnement et de sécurité de travail

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

en cas d'ingestion ou de signes particuliers il sera vivement recommandé de prendre contact avec le centre anti poisons local OU d'appeler un médecin

Informations Poison Centre Freiburg Tel.: +49(0)761/ 19240 (24h en allemand et en anglais)

Centre Antipoisons

(+352) 8002 5500

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.09.2025

Révision: 12.09.2025

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

Nom du produit Servoplan D 800

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS05

- Mention d'avertissement

Danger

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
- Mentions de danger

Clinker ciment de Portland pauvre en chromate

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- Conseils de prudence

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P260

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

(suite page 3)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.09.2025

Révision: 12.09.2025

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

Nom du produit Servoplan D 800

(suite de la page 2)

P304+P340 **EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.**

P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.**

P405 **Garder sous clef.**

P501 **Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.**

· 2.3 Autres dangers

La préparation est pauvre en chromate, il n'y a donc pas de risque de sensibilisation au chromate. Dans la forme prête à l'emploi après ajout d'eau, la teneur en chrome(VI) soluble ne dépasse pas 0,0002% de la masse sèche du ciment contenu. La condition préalable à l'efficacité de la La réduction du chromate dépend d'un stockage approprié au sec et du respect de la date limite d'utilisation.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

CAS: 554-13-2 carbonate de lithium

Liste III

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description : ciment Portland et granulats

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	Quarzsand substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	25-<50%
CAS: 471-34-1 EINECS: 215-279-6	carbonate de calcium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	25-<50%
CAS: 65997-16-2	ciment Aluminat ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	10-<25%
CAS: 65997-15-1 EINECS: 266-043-4	Clinker ciment de Portland pauvre en chromate ⚠ Eye Dam. 1, H318 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	10-<25%

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.09.2025

Révision: 12.09.2025

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

Nom du produit **Servoplan D 800**

(suite de la page 3)

CAS: 554-13-2

carbonate de lithium

≥ 0,1%

EINECS: 209-062-5

⚠ Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319

· SVHC

Ce produit ne contient pas de substances SVHC > 0,1%.

· Indications complémentaires

:

Voir également les informations relatives à "8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle".

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Indications générales :

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

En cas de malaise consulter un médecin.

· après inhalation :

Ne pas respirer les poussières.

L'inhalation de poussières provoque une irritation et un gonflement des organes respiratoires.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical

· après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

· après ingestion :

Informez le médecin, ne pas faire boire de lait ni d'huiles grasses.

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

rincer la bouche

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

Le produit lui-même ne brûle pas.

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistante à l'alcool.

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.09.2025

Révision: 12.09.2025

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

Nom du produit Servoplan D 800

(suite de la page 4)

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**

Jet d'eau à grand débit.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant et combinaison de protection contre les produits chimiques. Ne pas respirer de gaz d'explosion et d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Aucune mesure particulière n'est requise.

**Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Recueillir par moyen mécanique.**

**Durcit au contact de l'eau.
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13**

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Bien dépoussiérer.
Ne pas laisser le récipient ouvert.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les poussières.
Respirateur en cas de formation d'aérosols.**

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.09.2025

Révision: 12.09.2025

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

Nom du produit **Servoplan D 800**

(suite de la page 5)

A protéger de l'humidité.
Respecter les mesures de précaution en vigueur lors de l'utilisation de produits chimiques.

· **Préventions contre les incendies et les explosions :** **Tenir des appareils de protection respiratoire.**

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Dans des locaux fermés, à l'abri de l'humidité.

· **Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas stocker avec les aliments

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
Tenir les emballages hermétiquement fermés

· **Classe de stockage :**

11

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

CAS: 14808-60-7 Quarzsand

VLEP Valeur à long terme: 0,1 mg/m³
pour la fraction alvéolaire

CAS: 471-34-1 carbonate de calcium

VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³

· **PNEC**

CAS: 554-13-2 carbonate de lithium

PNEC 1,76 mg/kg

· **Indications complémentaires**

:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

(suite page 7)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.09.2025

Révision: 12.09.2025

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

Nom du produit **Servoplan D 800**

(suite de la page 6)

- **Protection respiratoire :** **Eviter tout contact avec la peau**
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Protection respiratoire appropriée en cas de faibles concentrations ou d'exposition de courte durée : filtre à particules EN 143 type P2 (capacité moyenne de rétention (particules polluantes solides et liquides))
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
***** Respirateur en cas de formation de poussière. *****
- **Protection des mains :** **Gants de protection.**
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Gants en caoutchouc
- **Matériau des gants**
- **Temps de pénétration du matériau des gants** **Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.**
- **Protection des yeux/du visage** **Lunettes de protection hermétiques.**
- **Protection du corps :** **Vêtements de travail à manches longues.**

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **État physique** **solide**
- **Couleur :** **gris**
- **Odeur :** **caractéristique**
- **Seuil olfactif:** **Non déterminé.**
- **Point de fusion :** **non déterminé**
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** **inapplicable**
- **Inflammabilité** **Non déterminé.**
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **inférieure :** **Non déterminé.**
- **supérieure :** **Non déterminé.**
- **Point d'éclair :** **non applicable**
- **Température de décomposition :** **Non déterminé.**
- **pH à 20 °C** **12 (5%)**
- **Viscosité :**
- **Viscosité cinématique à 20 °C** **0 s (DIN 53211/4)**
- **dynamique :** **Non applicable.**
- **Solubilité**
- **l'eau :** **prend hydrauliquement**

(suite page 8)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.09.2025

Révision: 12.09.2025

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

Nom du produit Servoplan D 800

(suite de la page 7)

- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.
- Pression de vapeur : Non applicable.
- Densité et/ou densité relative
- Densité à 20 °C: 1,3 g/cm³
- Densité relative. Non déterminé.
- Densité de vapeur: Non applicable.
- Caractéristiques des particules Voir point 3.

- 9.2 Autres informations
- Aspect:
- Forme : poudre
- Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
- Teneur en solvants :
- Teneur en substances solides : ≥99,9 %
- Modification d'état
- Vitesse d'évaporation. Non applicable.

- Informations concernant les classes de danger physique
- Substances et mélanges explosibles néant
- Gaz inflammables néant
- Aérosols néant
- Gaz comburants néant
- Gaz sous pression néant
- Liquides inflammables néant
- Matières solides inflammables néant
- Substances et mélanges autoréactifs néant
- Liquides pyrophoriques néant
- Matières solides pyrophoriques néant
- Matières et mélanges auto-échauffants néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
- Liquides comburants néant
- Matières solides comburantes néant
- Peroxydes organiques néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.09.2025

Révision: 12.09.2025

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

Nom du produit Servoplan D 800

(suite de la page 8)

- 10.5 Matières incompatibles: **Pas d'autres informations importantes disponibles.**
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: **aucun connu**

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë : **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 471-34-1 carbonate de calcium

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (Rat)
------	------	--------------------

CAS: 554-13-2 carbonate de lithium

Oral	LD50	753 mg/kg (mus)
------	------	-----------------

		525 mg/kg (Rat)
--	--	-----------------

Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)
----------	------	--------------------

		>3.000 mg/kg (rbt)
--	--	--------------------

Inhalatoire	LC50/4 h	>5 mg/l (Rat) (OECD-Richtlinie 403)
-------------	----------	-------------------------------------

Testatmosphäre: Staub/Nebel

- Effet primaire d'irritation :
 - de la peau : **Provoque une irritation cutanée.**
 - des yeux : **Provoque de graves lésions des yeux.**
- Sensibilisation : **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**
- Mutagénicité sur les cellules germinales **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**
- Cancérogénicité **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**
- Toxicité pour la reproduction **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**
- Danger par aspiration **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**

(suite page 10)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.09.2025

Révision: 12.09.2025

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

Nom du produit Servoplan D 800

(suite de la page 9)

· **Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon la concentration, la solution aqueuse peut provoquer une irritation ou des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

CAS: 554-13-2 carbonate de lithium

Liste III

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique :**

CAS: 554-13-2 carbonate de lithium

NOEC 50 mg/l (alg)

· **12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:**

Non applicable.

· **vPvB:**

Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Effets écotoxiques :**

Uniquement en cas de rejets involontaires de grosses quantités, en liaison avec de l'eau, par une augmentation du pH.

· **Autres indications écologiques :**

· **Indications générales :**

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.09.2025

Révision: 12.09.2025

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

Nom du produit Servoplan D 800

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** évacuation selon les dispositions en vigueur
- **Note** Mélanger les résidus de produit avec de l'eau, laisser durcir puis éliminer avec les déchets de chantier.

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA**
- **Classe** néant

- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** néant

- **14.5 Dangers pour l'environnement**
- **Polluant marin :** Non

- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.

- **Indications complémentaires de transport :** **Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.**

- **"Règlement type" de l'ONU:** néant

FR

(suite page 12)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.09.2025

Révision: 12.09.2025

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

Nom du produit Servoplan D 800

(suite de la page 11)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Aucun des ingrédients n'est inclus

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales :

· Indications sur les

restrictions de travail :

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrits au sens des règlements de garantie légaux. Veuillez s'il vous plaît prendre les conditions de livraison de la respective feuille d'instructions.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

(suite page 13)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.09.2025

Révision: 12.09.2025

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

Nom du produit **Servoplan D 800**

(suite de la page 12)

· **Service établissant la fiche technique :**

Services sécurité de travail et protection de l'environnement

· **Date de la version**

précédente:

18.12.2020

· **Numéro de la version**

précédente:

24

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version**

précédente

· **Remarque**

Ces données se basent sur des connaissances acquises à ce jour, mais ne garantissent pas les propriétés du produit et ne représentent aucun aspect contractuel. L'utilisation, la transformation du produit sont de la responsabilité de l'utilisateur.